INSTRUCTION AU RESEAU

Type d'instruction : ☐ C ☐ LR ☒ IT	**Date de publication :** 15/10/2026
Numéro de l'instruction : IT-2026-216	
Titre de l'instruction : Diffusion du guide pratique aux partenaires relatif à la gestion des droits des Bénéficiaires de la Protection Internationale (BPI).	
Résumé : Le guide a pour objet une meilleure appropriation par les partenaires des Caf accompagnant les publics des conditions et des modalités d'ouverture des droits aux prestations de manière à favoriser la complétude des dossiers et le bon accès aux droits des foyers concernés.	

Emetteur :	**A l'attention de :** Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Directeur comptable et financier, Madame, Monsieur le Responsable du Centre de Ressources
Référents à contacter :	**Informé(s) :** [Informé(s)]

Organismes destinataires : ☒ Caf ☒ Caisses multibranches ☒ Centre de Ressources
☐-Autres : -Cnaf
☐ Caf pivots ☐ Caf adhérentes

Champ d'application : ☒ Métropole ☒ DOM ☒ Mayotte

Processus de rattachement : M3 - Assurer un paiement rapide et régulier du juste droit à l'usager

Diffusion : ☒ Diffusion réseau ☒ Diffusion caf.fr ☒ Communicable loi CADA

Texte(s) de référence :	**Documents enrichis :** o LR 2022-021 du 21/04/2022

Action(s) à réaliser & échéances :
☒ Pour application ☐ Pour recommandation ☐ Pour information

Mots-clés : Droits des BPI, Ouverture de droits,, titre de séjour, étranger	**Nombre de page(s) : 3** **Nombre et liste des annexes : 1** o Guide pratique aux partenaires

Applicable à compter du : 15/10/2026

Applicable jusqu'à : sans limitation de durée

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caisse nationale

32 avenue de la Sibelle
75685 PARIS cedex 14

Tél. : 01 45 65 52 52
Fax : 01 45 65 57 24

Madame, Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur le Directeur Comptable et Financier,
Madame, Monsieur le Responsable de Centre de ressources,

Ce guide technique est destiné aux partenaires (notamment les associations) qui accompagnent les ressortissants de pays tiers (RPT) bénéficiaires de la protection internationale (BPI) ou déplacés d'Ukraine. Ce public allophone a souvent recours à l'appui de partenaires pour effectuer les démarches administratives avec la Caf. Afin que ces partenaires interviennent de manière efficace pour faciliter la gestion des dossiers par la Caf, un guide technique a été construit avec un groupe de Caf. Ce guide précise les conditions et les modalités d'ouverture des droits aux prestations pour les bénéficiaires de la protection internationale. Ce guide s'inscrit dans le projet Adapter nos offres de service aux ressortissants de pays tiers (RPT) financé par les fonds européens FAMI (Fonds asile migration et intégration).

Les Caf sont invitées à faire connaître ce document auprès de leurs partenaires territoriaux. En parallèle, le guide sera mis en ligne dans la rubrique Professionnels du www.caf.fr avant la fin de l'année 2026.

1. Destinataires du guide

Ce guide est destiné aux partenaires qui accompagnent les allocataires ou futurs allocataires ressortissants de pays tiers (RPT) dans leur démarche administrative avec la Caf.

C'est un outil pour répondre aux demandes notamment d'associations qui souhaitent mieux connaître les conditions d'ouverture des droits et la fourniture des pièces justificatives requises pour le traitement des demandes de prestations. Il vise à faciliter un échange constructif et efficace avec la Caf.

Chaque Caf recevra par voie postale un quota de 90 guides techniques qu'elle pourra remettre aux partenaires de son choix, notamment les associations avec lesquelles il y a un partenariat formalisé par une convention[1].
Ce guide sera également consultable à partir du site internet www.caf.fr sur l'onglet Professionnel.

2. Contenu du guide

Ce guide rassemble les points essentiels pour aider les partenaires à mieux accompagner les allocataires. Il ne s'agit pas de relater les cas spécifiques qui doivent être étudiés avec la Caf concernée.

Les RPT regroupent des situations variées (étudiants étrangers boursiers, travailleurs étrangers, réfugiés, etc.). Le guide se concentre sur deux catégories importantes de RPT : les allocataires BPI (réfugié, apatride, bénéficiaire de la protection subsidiaire) et les allocataires déplacés d'Ukraine.

Pour les BPI, il est rappelé le parcours d'asile vécu par l'allocataire dans son parcours de vie. Les points spécifiques aux BPI sont expliqués : l'effet rétroactif des prestations depuis leur entrée sur le territoire national, l'obtention du NIR et la production et délivrance des pièces d'état civil par l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides).

[1] LR 2021-024 du 28 avril 2021 relative à la signature d'une convention partenariale

Cofinancé par l'Union européenne

Les allocataires déplacés d'Ukraine sont placés sous un régime de protection particulier fixé par la directive européenne 2001/55 relative à la protection temporaire en cas d'afflux massif de déplacés. Ce régime spécifique a débuté en 2022 et se prolonge exceptionnellement tous les 3 ans depuis cette date.

3. Mise à jour du guide

Le guide technique a été réalisé avec la participation des Caf de : Alpes-Maritimes, Charente, Dordogne, Isère, Loir et Cher, Manche, Meurthe et Moselle, Moselle, Rhône, Hauts de Seine et Val de Marne en lien avec les équipes de la DPFAS.

Des partenaires ont été sollicités pour tester le guide : Association CECLER (63), Association Clé de contact (23), Association Entraide Pierre Valdo (42), Aurore (15), le réseau d'ADOMA et de COALIA.

Nous remercions ces Caf et associations pour leur contribution.

Ce guide a été réalisé avec l'aide financière du Fonds Asile, Migration et Intégration de l'Europe (FAMI).

La mise à jour de ce guide technique s'effectuera lors des changements réglementaires par la DPFAS en collaboration si nécessaire avec les Caf du groupe de travail Flux migratoires (Caf 13, 21, 40, 44, 49,57,79, 83,92).